

**Sujet :** LERIQUE DOMINIQUE demande : Enquête publique - Plage du débarquement  
Canadel / Pramousquier /Le Raoul  
**Date :** Fri, 16 Mar 2018 10:44:28 +0100  
**De :** DOMINIQUE LERIQUE

Les propositions de la Mairie concernant les plages de Pramousquier, Canadel(plage du débarquement), Rayol ne tiennent absolument pas compte du phénomène de baisse du niveau du sable en cours depuis quelques dizaines d'année, plus de 1.20 m actuellement). Ceci se traduit par une diminution des surfaces de plage qui n'apparait pas, au contraire, dans le dossier de la Mairie.

D'autre part il est tout à fait anormal de demander des exemptions à l'obligation des accès aux plages par les handicapés (Pramousquier et Rayol) au lieu de proposer la réalisation de tels accès indispensables pour les personnes âgées et les familles avec enfants en bas-âge.

Les "plans" et schémas inclus dans le dossier sont peu lisibles, incomplets et non cotés, rendant leur interprétation difficile.

Pour la plage du débarquement, la présence lors des fortes pluies du lit du torrent descendant des Maures coupant la plage en son milieu, ne figure pas sur le plan. Or il interdit la mise en place d'équipement à l'Est de ce lit et réduit donc l'aire concédée. La proposition de concession au droit du Tropicana ne tient pas compte de cet élément.

L'espace de circulation le long des plages : 3m est insuffisant et devrait être porté à 5m comme cela est mis en place par les communes voisines : les jeux habituels des baigneurs (ballons, bodysurf, ...) empiètent tout à fait normalement sur cet espace de circulation qui doit rester malgré tout accessible sans danger par les familles.

Les surfaces concédées proposées sont irréalistes. Alors mêmes que les plages rétrécissent, elles sont maintenues voir même augmentées, diminuant l'espace libre au public.

Aucune mention n'est faite du contrôle de la densité des mouillages au droit des plages et de leurs conséquences pour les baigneurs et pour l'environnement.

Aucune mention n'est faite des herbiers à posidonies dans la description des habitats naturels.

Natura 2000 : il n'est fait mention que de 2 engins nautiques non motorisés alors que le dossier délimite 2 lots avec 2 engins chacun.

Ce dossier ne tient pas compte de la réalité géométrique des plages ni de leur usage par le public au delà des zones proposées à concession. Les propositions de la Mairie traduisent une privatisation rampante des plages concernées.

Les aspects environnementaux sont à peine pris en compte.

Pour ces raisons la demande de la commune doit être rejetée si elle reste en l'état.

----

Profil : particulier

Nom : LERIQUE - Prénom : DOMINIQUE